



Dans quels cas peut on obtenir un titre de sejour

Par **angèlique**, le **21/07/2010 à 17:05**

Bonjour, mon ami est d'origine turque, il y a 8 ans il est entré en France sans papiers. Quels sont les cas d'obtention d'un titre de séjour alors qu'on est en situation irrégulière ? merci

Par **commonlaw**, le **22/07/2010 à 12:13**

Bonjour, il y a plein de cas, mais il faut préciser sa situation. Marié ? enfants ? vie de couple ? malade ? salarié ? En général, s'il est célibataire, sans emploi, sans enfants et en bonne santé, ses chances sont proches de zéro d'être régularisé.

Par **angèlique**, le **22/07/2010 à 20:49**

pas marier, des enfants mais ils vivent en Turquie. En fait, il a du travail si il a des papiers car il a eu une promesse d'embauche CDI avec bon salaire mais il peut pas venir car il a pas de récépissé ! il est pas malade

Par **angèlique**, le **22/07/2010 à 20:50**

je voulais dire MERCI d'avoir répondu !!

Par **lili**, le **24/07/2010** à **18:00**

Bonjour,rnJe pense qu'il a possibilité d'avoir un titre de séjour s'il a une promesse d'embauche par son employeur.rnil faut qu'il aille se renseigner auprès d'un avocat spécialisé dans les affaires étrangères.rnil va devoir déposer une demande à la préfecture.

Par **angèlique**, le **26/07/2010** à **20:30**

merci pour la reponse !rnen fait il a deja fait une demande a la prefecture avec une promesse d'embauche et ca a pas marcher rnil a un avocat rnca peut venir de l'avocat le faite ke ca n'est pas marcher ? rnpfff je sais pas trop koi faire c'est compliquer kan meme ces papiers !